



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENCES DE VOTRE CONTRAT AU TARIF REGLEMENTE DU GAZ :

REFERENCE CLIENT :

PCE : 000

Lieu de consommation :

NOM CLIENT
adresse
complément d'adresse
00000 - LA VILLE

Fin des tarifs réglementés de vente du gaz : choisissez une offre adaptée à vos besoins et à votre budget

Saint-Avold, le 29 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Vous disposez actuellement d'un contrat de fourniture de gaz aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) chez Energis (dont les références sont rappelées ci-dessus).

Ce contrat prendra fin automatiquement le 30 juin 2023, conformément aux dispositions de la loi¹, qui prévoit que ces tarifs, fixés par les pouvoirs publics, seront supprimés à cette date.

Vous devrez donc avoir choisi et signé un nouveau contrat en offre de marché avant cette date. Tous les fournisseurs proposent des offres de marché, dont ils fixent librement les prix. Il existe un large panel d'offres de marché, qui sont susceptibles de mieux répondre à vos besoins spécifiques (offres à prix fixes, etc.), et peuvent être moins chères que les tarifs réglementés.

Pour vous renseigner sur l'ensemble des offres de marché proposées par les fournisseurs, un comparateur d'offres indépendant et gratuit est proposé par le médiateur national de l'énergie :

<https://comparateur.energie-info.fr>

Vous trouverez également dans ce courrier la liste et les coordonnées des fournisseurs qui proposent des offres de marché dans votre commune.

Pour changer de contrat, la démarche est simple (voir mode d'emploi au verso de ce courrier), et peut être réalisée **à tout moment, gratuitement, et sans préavis. Il suffit simplement de signer votre nouveau contrat en offre de marché :**

- votre contrat aux tarifs réglementés prendra alors fin **automatiquement**², vous n'aurez aucune démarche supplémentaire à effectuer ;
- vous ne subirez **pas de coupure** ;
- vous n'aurez **pas besoin de changer de compteur**.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site officiel sur la fin des tarifs réglementés de vente : www.ecologie.gouv.fr/tarifs-gaz, ou contacter **votre fournisseur Energis au 03.87.91.25.03** pour toute question relative à votre contrat au tarif réglementé.

¹ Article 63 de la Loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

² Le fournisseur de votre nouveau contrat effectuera automatiquement les démarches nécessaires pour résilier votre ancien contrat au tarif réglementé de vente de gaz naturel.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

TARIF RÉGLEMENTÉ DU GAZ : SOUSCRIRE À UNE OFFRE DE MARCHÉ, C'EST SIMPLE !

J'ai actuellement un contrat de gaz au tarif réglementé

Votre contrat reste en vigueur, dans les mêmes conditions (et en particulier concernant la méthode de fixation des prix), jusqu'à ce que vous souscriviez à une offre de marché, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2023.

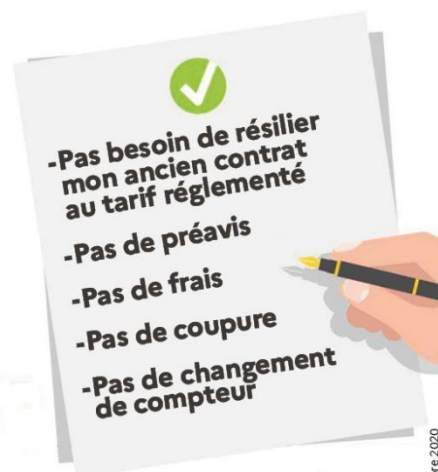


Je me **RENSEIGNE** sur les offres de marché disponibles

Un comparateur indépendant et gratuit
est à ma disposition :
comparateur.energie-info.fr

Je **SOUSCRIS** à l'offre de marché de mon choix Je n'ai pas d'autre démarche à accomplir !

Plus d'informations sur ecologie.gouv.fr/tarifs-gaz



Une offre de marché est une offre régie dans le cadre d'un contrat entre un fournisseur et un client. Il existe une grande diversité d'offres de marché, qui peuvent répondre aux spécificités et aux besoins de chaque consommateur (par exemple offres à prix fixes, offres pluriannuelles,...). Certaines offres ont des prix de 5 à 15% inférieurs aux tarifs réglementés.

Fournisseurs proposant des offres de marché dans votre commune

Vous trouverez ci-dessous le nom et les coordonnées des services clients des fournisseurs proposant une offre de marché tels que référencés sur le comparateur du médiateur national de l'énergie, au 01/02/2021, dans votre commune :

Fournisseur	Coordonnées de contact du service clients
ENERGIS	Tél : 03.87.91.25.03 accueil@regie-energis.com Adresse : 53 rue Foch - 57 500 Saint-Avold

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de marché disponibles, à tout moment, sur <https://comparateur.energie-info.fr>.